

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 02/12/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37
Nombre de procurations : 6
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstentions : 9

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), PANIFOUS Laurent, (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux), GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS: ANTOLINI Dominique à DESCUNS Lyliane, CAMPS Frédéric à COMMENGE Jean-Claude, DUFOSSE Dominique à MILHORAT Laurent, COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, GILAMA Marie à CASTAGNE Dominique, CAUHAPE Jean-Louis à ALBERO Elisabeth

SECRETARE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2022-104 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Vote des subventions 2022 aux associations

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de la liste des subventions 2022 qui seront attribuées aux associations (articles budgétaires 65738 et 6574):

65738	Collège François Verdier	1 500 €
	Collège du Mas d' Azil	1 500 €
6574	Amicale Sapeurs Pompiers Mas d' Azil	1 500 €
	Amicale Sapeurs Pompiers Lézat sur Lèze	1 500 €
	Association Arlésie	10 000 €
	CERR	2 500 €
	Clic Arize Lèze	21 000 €
	Club Arobase Tide	500 €
	Collectif Trigone	1 000 €
	Confrérie des Tindoulets de la Figo	500 €
	Cyclo Club Lézatois	500 €
	Effets Nature	4 000 €
	Entraides Arize Lèze	1 000 €
	Etoile Sportive Fossatoise section tennis	2 000 €
	Foire Agricole du Mas d' Azil	2 500 €
	Football Arize Lèze	2 000 €
	Haies Ariégeoises	4 500 €
	Handball Arize Lèze	1 000 €
	Jeux roulent pour Tous	2 000 €
	Les Compagnons du Vent d' Autan	1 500 €
	GIP Mission Locale Jeune Ariège	4 000 €
	Rando Arize Lèze	500 €
	Rencontre Théâtrale du Carla Bayle	2 000 €
	Terre de Couleurs	7 500 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le



ID : 009-200066223-20221208-DE_2022_104-DE

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, vote les subventions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

François VANDERSTRAETEN,

Le Président,

Jean-Claude COURNEIL